Conditions de participation

"Camp d'entraînement au FC Barcelona" - Jeu-concours Ambilight TV

1. droit de participation

- a. La participation au "Camp d'entraînement du FC Barcelona" Jeu-concours Ambilight TV n'est possible que si les présentes conditions de participation sont respectées.
- b. L'organisateur est TP VISION EUROPE B.V., succursale en Allemagne, dont le siège est à Shanghaiallee 9, 20457 Hambourg.

Seuls les clients finaux privés (consommateurs) âgés de 18 ans et plus, résidant en Allemagne ou en Autriche ou en Suisse, qui ont acheté un Philips Ambilight TV en promotion chez un revendeur participant en Allemagne, en Autriche ou en Suisse, sont autorisés à participer et à s'inscrire au jeu-concours.

Sont autorisées à participer au tirage au sort, en tant que personnes désignées par les participants enregistrés, les personnes résidant en Allemagne ou en Autriche ou en Suisse âgées de 18 ans ou plus (hommes) ou de 16 ans ou plus (femmes). Les personnes désignées par le participant enregistré qui ont déjà atteint l'âge de seize ans, mais qui ne sont pas encore majeures, ne peuvent participer au tirage au sort qu'avec l'accord de leur tuteur légal.

Les employés de Philips GmbH, de Philips AG, de TP Vision Europe B.V. (ci-après dénommée "TP Vision"), de brands alive GmbH et les autres employés des entreprises participant à l'organisation et à la réalisation de la promotion (ainsi que leurs proches) ne sont pas autorisés à participer. Les distributeurs et autres revendeurs ainsi que leurs employés et leurs proches sont également exclus de la promotion. Les intermédiaires et les détaillants ne sont pas autorisés à participer au nom de leurs clients.

- c. Le nom et l'adresse des commerçants participant au concours peuvent être consultés sur <u>www.ambilight-campus.com</u> (pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse).
- d. Ces conditions de participation s'appliquent au tirage au sort d'un total de 400 places dans 3 (trois) tournois de détection (jusqu'à 200 places de tournoi en Allemagne et jusqu'à 100 places de tournoi en Suisse et en Autriche), qui auront lieu en mai et juin 2024 en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Parmi les 400 lauréats confirmés, 30 par pays seront sélectionnés lors des tournois de sélection en Allemagne, en Suisse et en Autriche pour participer au camp d'entraînement du FC Barcelona. La sélection de ces participants au camp d'entraînement du FC Barcelona ne se fera pas par tirage au sort, mais sur la base de leurs compétences footballistiques par les responsables des tournois de détection. Les participants au camp d'entraînement du FC Barcelona ne sont pas soumis au tirage au sort.
- e. La durée du jeu-concours s'étend du 01.02.2024 00:00 au 30.04.2024, 24:00. Pendant cette période, les participants auront la possibilité d'enregistrer en ligne un Ambilight TV Philips admissible ("appareil en promotion"), de désigner jusqu'à deux personnes pour participer au jeu-concours et de participer au jeu-concours.
- f. Pour participer au jeu-concours, il est nécessaire de télécharger une quittance d'achat sur le site Internet de la promotion www.ambilight-campus.com. La quittance d'achat doit attester de l'achat d'un Ambilight TV Philips éligible (voir cidessous), acheté pendant la période de la promotion en Allemagne, en Autriche ou en Suisse chez l'un des revendeurs participants. Le participant doit se faire délivrer une facture conforme aux dispositions applicables en matière de TVA par le revendeur participant stationnaire ou en ligne auprès duquel il a acheté l'appareil en promotion. Un bon de livraison, une attestation d'une plateforme de vente ou un reçu ne sont pas suffisants.
- q. Chaque ménage (e-mail) peut participer au jeu-concours avec un appareil en promotion au maximum.
- h. La participation au jeu-concours n'est possible qu'une seule fois par appareil en promotion. Il n'est pas possible de participer plusieurs fois avec la même preuve d'achat, même si plusieurs produits en promotion sont mentionnés sur la preuve d'achat.
- i. Une participation au jeu-concours ne peut être enregistrée en ligne qu'une seule fois.
- j. La participation au jeu-concours ne peut pas être combinée avec d'autres actions de TP Vision.
- k. Le jeu-concours n'est valable que dans la limite des stocks disponibles d'appareils en promotion. TP Vision n'est pas responsable de la disponibilité des appareils en promotion dans les magasins des revendeurs participants.
- I. TP Vision se réserve en outre le droit d'exclure toute personne qui tenterait de se procurer un avantage en fournissant de fausses informations ou en procédant à toute autre manipulation. TP Vision est en droit d'exclure de la promotion les participants qui enfreignent les conditions de participation, fournissent des informations personnelles inexactes, utilisent des moyens déloyaux et/ou tentent de participer au jeu-concours plus souvent que ne le permettent les présentes conditions. En cas de motif d'exclusion, TP Vision est en droit d'annuler les gains et d'en exiger le remboursement, même ultérieurement.

2. réalisation de la promotion

a. Pour participer au tirage au sort, il est nécessaire de télécharger une quittance d'achat sur le site Web de la promotion www.ambilight-campus.com. La quittance d'achat doit prouver l'achat d'un Ambilight TV Philips éligible (voir ci-dessous), acheté pendant la période de promotion en Allemagne, en Autriche ou en Suisse chez l'un des revendeurs participants. Le téléchargement doit également avoir lieu pendant la période de promotion.

Période d'action : du 01.02.2024 à 00h00 au 30.04.2024 à 23h59.

Modèles de Ambilight TV Philips/appareils en promotion autorisés à participer :

| Modèles de Ambilight TV Philips/appareils en promotion autorisés à participer : | | | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--|--|--|
| 32PFS6905/12 | 32PFS6906/12 | 32PFS6908/12 | 42OLED808/12 | 42OLED809/12 | | | |
| 43PUS7906/12 | 43PUS7956/12 | 43PUS8007/12 | 43PUS8057/12 | 43PUS8105/12 | | | |
| 43PUS8106/12 | 43PUS8107/12 | 43PUS8108/12 | 43PUS8309/12 | 43PUS8349/12 | | | |
| 43PUS8389/12 | 43PUS8505/12 | 43PUS8506/12 | 43PUS8507/12 | 43PUS8508/12 | | | |
| 43PUS8535/12 | 43PUS8536/12 | 43PUS8548/12 | 43PUS8555/12 | 43PUS8609/12 | | | |
| 43PUS8807/12 | 43PUS8808/12 | 43PUS8837/12 | 43PUS8848/12 | 43PUS8857/12 | | | |
| 43PUS8887/12 | 43PUS8888/12 | 43PUS8909/12 | 43PUS8949/12 | 43PUS9235/12 | | | |
| 480LED707/12 | 480LED708/12 | 480LED806/12 | 480LED807/12 | 480LED808/12 | | | |
| 480LED809/12 | 480LED837/12 | 480LED848/12 | 48OLED857/12 | 48OLED887/12 | | | |
| 48OLED907/12 | 48OLED935/12 | 48OLED936/12 | 50PUS6704/12 | 50PUS6754/12 | | | |
| 50PUS6804/12 | 50PUS6814/12 | 50PUS7304/12 | 50PUS7334/12 | 50PUS7354/12 | | | |
| 50PUS7394/12 | 50PUS7504/12 | 50PUS7805/12 | 50PUS7855/12 | 50PUS7906/12 | | | |
| | | | | | | | |
| 50PUS7956/12 | 50PUS8007/12 | 50PUS8057/12 | 50PUS8105/12 | 50PUS8106/12 | | | |
| 50PUS8107/12 | 50PUS8108/12 | 50PUS8204/12 | 50PUS8309/12 | 50PUS8349/12 | | | |
| 50PUS8389/12 | 50PUS8505/12 | 50PUS8506/12 | 50PUS8507/12 | 50PUS8508/12 | | | |
| 50PUS8535/12 | 50PUS8536/12 | 50PUS8545/12 | 50PUS8546/12 | 50PUS8548/12 | | | |
| 50PUS8555/12 | 50PUS8556/12 | 50PUS8804/12 | 50PUS8807/12 | 50PUS8808/12 | | | |
| 50PUS8837/12 | 50PUS8848/12 | 50PUS8857/12 | 50PUS8888/12 | 50PUS8909/12 | | | |
| 50PUS8949/12 | 50PUS9005/12 | 50PUS9006/12 | 55OLED705/12 | 55OLED706/12 | | | |
| 55OLED707/12 | 55OLED708/12 | 55OLED754/12 | 55OLED804/12 | 55OLED805/12 | | | |
| 55OLED806/12 | 55OLED807/12 | 55OLED808/12 | 55OLED809/12 | 55OLED837/12 | | | |
| 55OLED848/12 | 55OLED854/12 | 55OLED855/12 | 55OLED856/12 | 55OLED857/12 | | | |
| 55OLED865/12 | 55OLED876/12 | 55OLED887/12 | 55OLED888/12 | 55OLED907/12 | | | |
| 55OLED908/12 | 55OLED934/12 | 55OLED935/12 | 55OLED936/12 | 55PML9008/12 | | | |
| 55PML9008/12 | 55PML9009/12 | 55PML9308/12 | 55PML9507/12 | 55PUS6704/12 | | | |
| 55PUS6754/12 | 55PUS6804/12 | 55PUS6814/12 | 55PUS7304/12 | 55PUS7334/12 | | | |
| 55PUS7354/12 | 55PUS7394/12 | 55PUS7504/12 | 55PUS7805/12 | 55PUS7855/12 | | | |
| 55PUS7906/12 | 55PUS7956/12 | 55PUS8007/12 | 55PUS8057/12 | 55PUS8106/12 | | | |
| 55PUS8107/12 | 55PUS8108/12 | 55PUS8204/12 | 55PUS8309/12 | 55PUS8349/12 | | | |
| 55PUS8389/12 | 55PUS8508/12 | 55PUS8548/12 | 55PUS8609/12 | 55PUS8804/12 | | | |
| 55PUS8807/12 | 55PUS8808/12 | 55PUS8837/12 | 55PUS8848/12 | 55PUS8857/12 | | | |
| 55PUS8887/12 | 55PUS8888/12 | 55PUS8909/12 | 55PUS8949/12 | 55PUS9104/12 | | | |
| 55PUS9206/12 | 55PUS9435/12 | 58PUS6504/12 | 58PUS7304/12 | 58PUS7805/12 | | | |
| 58PUS7855/12 | 58PUS8105/12 | 58PUS8505/12 | 58PUS8506/12 | 58PUS8507/12 | | | |
| 58PUS8517/12 | 58PUS8535/12 | 58PUS8536/12 | 58PUS8545/12 | 58PUS8546/12 | | | |
| 58PUS8555/12 | 58PUS8556/12 | 58PUS9005/12 | 58PUS9006/12 | 65OLED705/12 | | | |
| | | | | | | | |
| 65OLED706/12 | 65OLED707/12 | 65OLED708/12 | 65OLED754/12 | 65OLED804/12 | | | |
| 65OLED805/12 | 65OLED806/12 | 65OLED807/12 | 65OLED808/12 | 65OLED837/12 | | | |
| 65OLED848/12 | 65OLED854/12 | 65OLED855/12 | 65OLED856/12 | 65OLED857/12 | | | |
| 65OLED865/12 | 65OLED876/12 | 65OLED887/12 | 65OLED888/12 | 65OLED907/12 | | | |
| 65OLED908/12 | 65OLED934/12 | 65OLED935/12 | 65OLED936/12 | 65OLED937/12 | | | |
| 65OLED984/12 | 65OLED986/12 | 65PML9008/12 | 65PML9308/12 | 65PML9506/12 | | | |
| 65PML9507/12 | 65PML9636/12 | 65PUS6704/12 | 65PUS6754/12 | 65PUS6804/12 | | | |
| 65PUS6814/12 | 65PUS7304/12 | 65PUS7354/12 | 65PUS7506/12 | 65PUS7805/12 | | | |
| 65PUS7855/12 | 65PUS7906/12 | 65PUS7956/12 | 65PUS8007/12 | 65PUS8008/12 | | | |
| 65PUS8057/12 | 65PUS8106/12 | 65PUS8107/12 | 65PUS8108/12 | 65PUS8309/12 | | | |
| 65PUS8349/12 | 65PUS8389/12 | 65PUS8505/12 | 65PUS8506/12 | 65PUS8507/12 | | | |
| 65PUS8508/12 | 65PUS8535/12 | 65PUS8545/12 | 65PUS8546/12 | 65PUS8548/12 | | | |
| 65PUS8555/12 | 65PUS8609/12 | 65PUS8808/12 | 65PUS8837/12 | 65PUS8848/12 | | | |
| 65PUS8857/12 | 65PUS8887/12 | 65PUS8888/12 | 65PUS8909/12 | 65PUS9435/12 | | | |
| 70PUS6704/12 | 70PUS6724/12 | 70PUS7304/12 | 70PUS7805/12 | 70PUS7855/12 | | | |
| 70PUS7906/12 | 70PUS7956/12 | 70PUS8007/12 | 70PUS8105/12 | 70PUS8108/12 | | | |
| 70PUS8505/12 | 70PUS8506/12 | 70PUS8535/12 | 70PUS8536/12 | 70PUS8545/12 | | | |
| 70PUS8546/12 | 70PUS8555/12 | 70PUS8556/12 | 70PUS9005/12 | 70PUS9006/12 | | | |
| 75PML9008/12 | 75PML9506/12 | 75PML9507/12 | 75PML9636/12 | 75PUS6754/12 | | | |
| 75PUS7354/12 | 75PUS7805/12 | 75PUS7855/12 | 75PUS7906/12 | 75PUS8007/12 | | | |
| 75PUS8008/12 | 75PUS8108/12 | 75PUS8309/12 | 75PUS8505/12 | 75PUS8506/12 | | | |
| 75PUS8536/12 | 75PUS8546/12 | 75PUS8556/12 | 75PUS8807/12 | 75PUS8808/12 | | | |
| 75PUS8848/12 | 75PUS8848/12 | 75PUS8909/12 | 770LED806/12 | 770LED807/12 | | | |
| | | | | | | | |
| 77OLED808/12 | 77OLED848/12 | 77OLED908/12 | 77OLED937/12 | 85PUS8808/12 | | | |

| 86PUS8807/12 | | |
|--------------|--|--|
| | | |

- b. Tous les produits Philips non mentionnés ici sont exclus de la promotion.
- c. La participation au tirage au sort implique la réalisation des étapes suivantes :
- i. Acheter un Philips Ambilight TV en promotion participant à ce concours chez l'un des revendeurs participants entre le 01.02.2024 00:00 et le 30.04.2024, 23:59,
- ii. Téléchargez votre reçu d'achat entre le 01/02/2024 00h00 et le 30/04/2024 23h59 sur le site de la promotion www.ambilight-campus.com en indiquant votre nom complet, votre adresse e-mail, votre adresse postale et votre pays. Acceptez les conditions de participation ainsi que notre déclaration de protection des données. Il n'est pas possible de participer au jeu-concours par voie postale. Les points suivants doivent être clairement visibles sur la photo de la preuve d'achat :
- le nom du revendeur
- le modèle de Ambilight TV de Philips
- le numéro de ticket/facture (pas le numéro de ticket)
- la date et l'heure du justificatif d'achat
- le montant total du ticket de caisse
- la TVA indiquée

La photo de la preuve d'achat ne doit représenter qu'une seule preuve d'achat et la photo ne doit pas être floue ou mal exposée.

iii. Après avoir enregistré avec succès l'appareil en promotion, vous pouvez nominer jusqu'à deux personnes pour participer au concours "Camp d'entraînement au FC Barcelona" - Ambilight TV. Vous pouvez soit vous nommer vous-même OU vous-même et une autre personne OU une autre personne que vous-même OU deux autres personnes que vous-même. En tant que participant, vous devez vous assurer et nous confirmer que les personnes que vous nommez ont été informées de leur nomination, qu'elles sont d'accord avec leur nomination et les présentes conditions de participation et qu'elles sont disponibles aux dates des tournois de détection à Francfort, Vienne et Berne (vous trouverez des informations sur tous les sites sur le site de l'action). Les participants au tirage au sort désignés par la personne qui s'inscrit doivent être des personnes physiques et avoir au moins 16 ans (femmes) ou 18 ans (hommes).

Les participants qui ont au moins 16 ans révolus, mais qui n'ont pas encore atteint la majorité, ne peuvent participer aux tournois de détection et ensuite au camp d'entraînement au FC Barcelona qu'accompagnés et avec l'accord de leurs tuteurs légaux. La participation aux tournois de détection et ensuite au camp d'entraînement au FC Barcelona exige une très bonne santé (physique et psychique) et une bonne condition physique. Seules les personnes qui ne sont pas sous l'influence d'un facteur physique ou psychique susceptible de limiter leurs capacités footballistiques sont autorisées à participer aux tournois de détection et au camp d'entraînement du FC Barcelona. Les participants prennent connaissance du fait que la participation aux tournois de détection et ensuite au camp d'entraînement du FC Barcelona peut comporter différents risques pour l'intégrité physique. Les participants sont conscients de ces dangers et acceptent ce risque en toute connaissance de cause, c'est pourquoi ils agissent à leurs propres risques et périls. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies par les participants, notamment en demandant une preuve d'identité et d'âge attestant que le participant a au moins 18 ans ou que la participante a au moins 16 ans. En outre, d'autres informations peuvent être demandées à tout moment, à la discrétion de l'organisateur.

- iv. Une fois la vérification de la quittance d'achat effectuée avec succès, les personnes nominées pour le tirage au sort recevront un e-mail contenant **un lien d'accès à la "Locker Room"** / zone protégée du site www.ambilight-campus.com. Pour participer au tirage au sort, il est nécessaire qu'elles y créent un profil de joueur et qu'elles remplissent les champs obligatoires marqués du formulaire de participation.
- v. Les inscriptions incomplètes et/ou non confirmées ne participent pas au tirage au sort.

3) Gains et détermination des gagnants

- a. TP Vision (ou une agence mandatée par TP Vision) tirera au sort jusqu'à 400 prix (jusqu'à 200 places de tournoi en Allemagne et jusqu'à 100 places de tournoi en Suisse et en Autriche) parmi tous les participants inscrits avec succès ou les personnes désignées qui remplissent les conditions de participation décrites aux points 1 et 2. Le prix consiste en une participation à l'un des 3 (trois) tournois de détection en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Ceux-ci auront lieu en mai/juin 2024 (la date finale sera confirmée dans la notification des gagnants et sera disponible sur le site web de l'action). En cas de victoire, le gagnant a uniquement le droit de participer à l'un de ces tournois de détection, mais pas à un tournoi spécifique. L'organisateur se réserve le droit de modifier les dates. Le prix du gain comprend les frais d'hébergement, de voyage et de restauration de base pendant la journée pour le gagnant et l'éventuel accompagnateur adulte de mineurs pendant la durée du tournoi de détection. Le voyage aller-retour pour les tournois de détection se fait aux risques et périls des gagnants.
- b. Un participant, ou un participant désigné, ne peut gagner qu'un seul prix.
- c. Tous les gagnants seront informés par écrit par e-mail dans les 2 (cinq) jours ouvrables suivant la fin de la période de promotion.
- d. En cas de non-distribution de l'avis de gain, TP Vision n'est pas tenu d'effectuer des recherches supplémentaires. Si un gagnant ne répond pas dans les 3 (trois) jours calendaires suivant l'envoi de la notification de son gain par e-mail, son

droit au gain sera annulé sans compensation. Le participant est responsable de l'exactitude de l'adresse e-mail/postale indiquée. TP Vision est en droit de transmettre les données des gagnants à des tiers ou aux partenaires concernés, dans la mesure où cela est nécessaire à l'organisation du jeu-concours et des voyages.

- e. Le paiement des gains en espèces est exclu.
- f. Les prix gagnés ne peuvent pas être échangés. Chaque prix ne peut être accepté que sous la forme dans laquelle il a été mis en jeu. Chaque prix est personnel et non transmissible.
- g. Les prix qui ne sont pas réclamés, quelle qu'en soit la raison, restent la propriété de TP Vision. Ceci s'applique également dans le cas où un gain serait refusé.
- h. Si un gagnant ne peut pas être contacté ou ne se manifeste pas dans le délai imparti après l'annonce du gain ou si, pour toute autre raison, il n'est pas en mesure d'en bénéficier, TP Vision se réserve le droit de choisir un gagnant de remplacement. Dans ce cas, le gagnant initial sera déchu de son gain.
- i. Il n'existe aucun droit à une autre date de tournoi de détection ou de camp d'entraînement au FC Barcelona que celle qui a été communiquée. Une fois le voyage à Barcelone confirmé, le gagnant sera soumis aux conditions d'entrée en vigueur en Espagne. Le voyage aller-retour jusqu'au point de départ du voyage à Barcelone pour le camp d'entraînement du FC Barcelona (par exemple, l'aéroport) est aux frais et aux risques du gagnant. Le gagnant prend également en charge tous les frais qui ne font pas l'objet du jeu-concours et qui sont occasionnés pendant le jeu-concours et l'éventuel voyage ultérieur à Barcelone pour le camp d'entraînement du FC Barcelona (par ex. frais de téléphone, assurances supplémentaires, repas et boissons en plus de la nourriture de base, etc.) Le paiement des gains est exclu. L'organisateur n'est pas responsable si le gagnant potentiel ne peut pas profiter du prix ou d'une partie de celui-ci.

4. poursuite du jeu-concours après le tirage au sort :

- i. Le tirage au sort désigne uniquement les participants aux tournois de détection qui auront lieu en mai ou juin 2024 en Allemagne, en Autriche et en Suisse.
- ii. L'organisateur se réserve le droit de modifier les dates, les lieux et les détails du déroulement des tournois de sélection.
- iii. Les participants au camp d'entraînement final au FC Barcelona, prévu du 25 au 28 juin 2024 (la date finale sera confirmée dans la notification des gagnants), seront désignés par les directeurs des camps de sélection sur la base des compétences footballistiques et des résultats des matchs du tournoi. Au total, 90 personnes seront désignées.

Les participants aux camps de sélection tirés au sort n'ont aucun droit légal à participer au camp d'entraînement du FC Barcelona. Le voyage aller-retour à Barcelone pour le camp d'entraînement au FC Barcelona (vols aller-retour vers Barcelone), ainsi que l'hébergement et les repas de base pour les participants au camp d'entraînement final au FC Barcelona et les éventuels adultes accompagnant les mineurs sont à la charge de l'organisateur.

iv. Agenda prévisionnel du camp d'entraînement au FC Barcelona du 25 au 28 juin 2024 :

- > Matchs de football au stade / ou dans un autre lieu en mode tournoi, avec les participants des différents pays.
- Programme-cadre

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dates, les lieux et les détails de mise en œuvre du camp d'entraînement au FC Barcelona.

v. En cas d'annulation définitive de l'achat d'un appareil promotionnel dans les 12 mois suivant la date d'achat, le participant s'engage à le signaler immédiatement à TP Vision. Cela annule le droit au prix gagné, ou à la participation à l'un des 3 (trois) tournois de détection au total et à l'éventuel camp d'entraînement final au FC Barcelona. Dans la mesure où ces derniers ont déjà été utilisés, TP Vision est en droit d'exiger une compensation pour tous les frais liés à la participation. En outre, TP Vision se réserve le droit de demander aux participants inscrits l'original de la facture d'achat comme preuve d'achat de l'appareil promotionnel.iv.

5. protection des données

- a. Les données personnelles collectées dans le cadre de cette action sont enregistrées uniquement dans le but de réaliser l'action, notamment pour informer de l'état d'avancement de l'action et sont utilisées conformément à la politique de confidentialité de TP Vision.
- b. Lorsque les présentes données personnelles ne sont plus nécessaires à la réalisation de l'action, elles sont immédiatement supprimées ou bloquées, dans la mesure où aucune obligation légale de conservation ne s'oppose à la suppression des données. En participant à notre action, chaque participant accepte également notre politique de protection des données. La politique de TP Vision en matière de protection des données est expliquée dans notre déclaration de protection des données et peut être consultée sur http://www.tpvision.com/privacy-policy/.

6. organisateur

TP Vision Europe B.V., succursale allemande Shanghaiallee 9 20457 Hamburg

Si vous avez des questions ou des problèmes lors de votre inscription sur le site www.ambilight-campus.com, vous pouvez nous contacter à l'adresse https://tv-sound-monitors.philips.com/s/contactsupport.

TP Vision est l'organisateur et a chargé brands alive GmbH de l'exécution de l'action.

7. dispositions finales

a. L'organisateur de la promotion se réserve le droit, en cas de circonstances imprévues, de suspendre la promotion sans notification préalable ou de modifier ou d'adapter à tout moment les conditions de participation à la promotion sans notification préalable. Cela s'applique notamment aux cas de force majeure et aux cas où le bon déroulement de la promotion ne peut être garanti pour des raisons techniques et/ou juridiques.

b. Cas de force majeure

TP VISION et BRANDS ALIVE ont le droit de résilier unilatéralement le contrat en cas de circonstances indépendantes de leur volonté rendant impossible ou illégale la tenue du camp d'entraînement au FC Barcelona ou d'un ou plusieurs des tournois de détection. Les raisons peuvent être les suivantes : Catastrophes naturelles, pandémies/épidémies, grèves, manifestations de masse, insolvabilité de prestataires de services engagés, modifications de la législation telles que la déclaration d'un état d'urgence, terrorisme, menace terroriste, etc. Dans ce cas, TP VISION et BRANDS ALIVE ne sont pas responsables des dommages qui en découlent.

- c. TP Vision et brands alive GmbH n'acceptent aucune demande de dommages et intérêts, de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter ou être causés par la participation à cette action ou par l'impossibilité de participer à cette action. De même, TP Vision et brands alive GmbH ne sont pas responsables des éventuels dommages ou infirmités pouvant résulter de pannes techniques, de virus informatiques, de la défaillance de la connexion Internet ou d'autres raisons indépendantes de TP Vision et brands alive GmbH. En outre, TP Vision et brands alive GmbH se dégagent de toute responsabilité pour les dommages qui pourraient survenir parce que le participant n'a pas fourni toutes les informations nécessaires ou a fourni des informations erronées. TP Vision GmbH et brands alive GmbH déclinent également toute responsabilité pour d'éventuels liens qui ne fonctionneraient pas ou pour des pages d'action techniquement défectueuses ou incomplètes.
- d. Si certaines dispositions des présentes conditions de participation s'avéraient nulles ou comportaient une lacune, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les dispositions inefficaces ou manquantes seront remplacées par des dispositions qui se rapprochent le plus de l'objectif du contrat et des prescriptions légales.
- e. Les présentes conditions de participation sont soumises au droit allemand. Le tribunal compétent pour tous les litiges découlant de ou en rapport avec ces conditions de participation et/ou cette action est le tribunal compétent pour Hambourg. Ce choix de droit ne s'applique que dans la mesure où la protection accordée n'est pas retirée par des dispositions impératives du droit de l'État dans lequel le participant a sa résidence habituelle.